

# PPI VOIRIE : LES PREMIÈRES RÉALISATIONS

La voirie est un domaine qui nous concerne tous au quotidien. Aussi MACS accorde une importance capitale aux moyens destinés à entretenir ou faire évoluer l'espace public pour permettre aux usagers de se déplacer en toute sérénité. 63 opérations d'aménagement sont programmées dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui couvre la période 2015-2020.

## UNE PLANIFICATION SUR 5 ANS

La liste des chantiers a été établie selon leur niveau de priorité. Pour aboutir au classement, un recensement a tout d'abord été mené dans chacune des 23 communes puis chaque projet a fait l'objet d'une analyse selon une grille multicritères établie en amont avec les communes.

## MAGESCQ

MACS s'est engagée dans le projet de **réaménagement de l'Avenue de la Chalosse à Magescq**. Cette opération s'inscrit dans le cadre du dispositif « 1% paysage et développement » qui accompagne les travaux d'élargissement de la A63 entre Salles et Saint-Geours-de-Maremne.

Le projet, d'un coût prévisionnel de 145 615 € HT, comprend :

- la création d'une liaison douce vers les échangeurs de l'A63 et l'aire de covoiturage, proposant ainsi une offre globale et cohérente de déplacements doux sécurisés ;
- l'aménagement d'une traversée piétonne sécurisée entre le pont de l'A63 et le giratoire Est.

## SOORTS

La commune de Soorts-Hossegor s'est engagée dans une démarche de **réhabilitation du bourg de Soorts**, en partenariat avec MACS. Le cahier des charges fixait pour objectifs de redonner le cœur de ville aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, de fluidifier la circulation, tout en assurant la sécurité des usagers.

Les travaux concernent en priorité **l'aménagement de la RD 418 « Avenue de la Bécasse » sur sa portion comprise entre l'Avenue du golf et la RD 33 « Avenue du Centre »**. Ils prévoient de sécuriser les déplacements en permettant une bonne cohabitation entre les différents usagers (piétons dont les personnes à mobilité réduite, cyclistes, automobilistes...).

Ce type d'aménagements relève de la compétence communale mais la commune est éligible à une participation financière de MACS. Ainsi, **MACS intervient au regard de sa compétence en matière de travaux de voirie et de revêtements des sols à hauteur de 50 % de leur montant, soit 77 508 € HT.**

# 35 M€

le budget dédié aux travaux de voirie et à l'aménagement de 40 km de liaisons douces supplémentaires d'ici 2020



CONTACT PRESSE

Marion Parailous  
06 37 32 94 47



@ccmacs40